

PETITION
« Pour la libération de la rue des Gares »

Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève
Au Conseil Municipal de la Ville de Genève

Dans la cadre de l'opération «Les Yeux de la Ville» 2004, la rue des Gares a été transformée en zone piétonne pour empêcher le passage de voitures et supprimer 12 places de stationnement. Ayant été mis devant le fait accompli, les riverains n'ont pas pu se prononcer sur cet aménagement dit « éphémère », lequel pourtant entrave les activités de tout un quartier. Malgré une autorisation limitée à 60 jours, soit du 18 juin 2004 au 17 août 2004, l'aménagement n'a pas été enlevé à ce jour (17 septembre 2004). Cette situation, illégale et préjudiciable aux intérêts, droits et libertés des citoyens, ne peut plus être tolérée.

A vu de ce qui précède, les soussignés, qu'ils soient habitants, visiteurs, commerçants ou employés dans le quartier de la rue des Gares, demandent aux autorités compétentes de bien vouloir :

1. Ordonner la suppression immédiate de l'aménagement dit « éphémère » à la rue des Gares.
2. Ordonner la remise de la rue des Gares à son état initial et notamment, le rétablissement des 12 places de stationnement pour voitures.
3. Veiller à ce que la voirie publique reste aménagée de manière à répondre aux besoins de la population et à ce qu'elle ne soit pas affectée à l'usage exclusif de quelques privilégiés.
4. Prendre les mesures nécessaires pour garantir à l'avenir le respect des droits des citoyens dans le cadre d'aménagements de ce type.

Nom et prénom	Adresse (rue et n°, NP et localité)	Signature
---------------	-------------------------------------	-----------

DONADEO Gloria
Rue des Gares 4

1201 GENEVE

Genève, le 30 septembre 2004

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
Date: 01.10.04

SERVICE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GENEVE
Secrétariat du Conseil municipal
Pétition
Rue de la Croix-Rouge 4

1204 GENEVE

Messieurs,

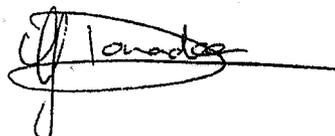
Cette lettre accompagne une pétition de 51 feuilles avec 631 signatures qui ont été recueillies en 14 jours auprès des habitants, des employés, des commerçants et des visiteurs de la rue des Gares.

Dans cette pétition on demande, la suppression immédiate de l'aménagement éphémère à la rue des Gares, la remise à son état initial avec le rétablissement des 12 places de stationnement pour voitures, de veiller à ce que la voirie publique reste aménagée de manière à répondre aux besoins de la population et à ce qu'elle ne soit pas affectée à l'usage exclusif de quelques privilégiés, de prendre les mesures nécessaires pour garantir à l'avenir le respect des droits des citoyens dans le cadre d'aménagements de ce type.

Les originaux des feuilles mentionnées ci-dessus, seront déposées au Service du Grand Conseil de la République et Canton de Genève.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à ces demandes, je vous prie d'agréer, Messieurs, mes respectueuses salutations.

Gloria. DONADEO



Annexes mentionnées